



Code de conduite des fournisseurs

Approuvé par Jeff Patterson
Rév. 2 avec entrée en
vigueur le 21 juin 2018

Introduction

Coinstar s'engage à mener ses activités de manière éthique et en conformité avec la loi. Tous nos Fournisseurs (tels que définis ci-dessous) doivent partager cet engagement et doivent suivre ce Code de conduite des fournisseurs (« Code ») en lien avec leurs activités avec ou au nom de Coinstar. Nous attendons des Fournisseurs qu'ils connaissent notre Code. Veuillez lire ce Code attentivement.

Tels qu'utilisés dans ce Code, « Coinstar », « nous » et « nos » ont la même signification et se réfèrent à Coinstar, LLC ainsi qu'à ses filiales.

Conformité des fournisseurs

Les Fournisseurs et leurs employés, représentants et sous-traitants (« Fournisseurs ») doivent adhérer à la lettre et à l'esprit de ce Code lors de leurs activités avec ou au nom de Coinstar. Conformément à ce qui précède, les Fournisseurs doivent maintenir des politiques et procédures internes conformes à ce Code, et porter les exigences de ce Code à la connaissance des employés, représentants et sous-traitants concernés. Les normes qui s'appliquent sont les normes des États-Unis, à moins qu'un Fournisseur opère dans une juridiction aux normes plus strictes, auquel cas ce sont les normes les plus strictes qui s'appliqueront. Les Fournisseurs doivent s'auto-réguler et prouver qu'ils respectent ce Code sur demande. Nous nous réservons le droit de vérifier si les Fournisseurs respectent ce Code et d'exiger d'un Fournisseur qu'il mette en œuvre des mesures correctives afin de remédier à une infraction à ce Code.

Toute infraction à ce Code peut mettre en péril la relation commerciale du Fournisseur avec Coinstar, cela pouvant aller jusqu'à la cessation des relations avec le Fournisseur.

Les Fournisseurs doivent respecter les éventuelles exigences supplémentaires contenues dans les autres contrats, politiques ou procédures de Coinstar.

Informations juridiques et réglementaires

- Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois fédérales, nationales, étrangères et locales et toutes les réglementations en vigueur en lien avec leurs activités avec Coinstar, y compris, sans s'y limiter, celles abordées ci-dessous. Cela comprend le respect des mesures de contrôle du commerce, des lois antitrust, des boycotts infligés par les États-Unis, des exigences en matière de protection des données et des mesures anti-corruption en vigueur.
- Les Fournisseurs doivent obtenir et conserver toutes les autorisations et/ou licences nécessaires pour fournir des biens et services à Coinstar.

Santé et sécurité

- Les Fournisseurs doivent garantir un environnement de travail sûr et sain, et ils doivent respecter toutes les lois en vigueur en matière de santé et de sécurité.

- Les lieux de travail doivent être équipés de dispositifs de sécurité adéquats afin de parer aux urgences. De plus, il est nécessaire que soient présents des systèmes adéquats de chauffage, d'air conditionné et d'aération, des espaces personnels, des fournitures de premiers soins, des toilettes, des salles de repos et des issues de secours.
- La violence est proscrite sur le lieu de travail, y compris les comportements violents, hostiles ou intimidants.
- Les Fournisseurs doivent interdire l'utilisation, la possession, la distribution ou la vente de drogues illégales et d'alcool dans les installations de Coinstar ou lors des activités de Coinstar.
- Les armes sont interdites dans toutes les installations de Coinstar ou sur les propriétés de Coinstar, sauf si la loi ou Coinstar l'autorise expressément.

Confidentialité et sécurité des informations

- Les Fournisseurs doivent respecter les lois en matière de confidentialité et de sécurité des informations, les autres exigences réglementaires pertinentes et les normes de sécurité des informations de Coinstar lorsqu'ils collectent, utilisent, stockent, traitent, transmettent ou partagent des informations personnelles ou propriétaires au nom de, ou en lien avec Coinstar ou ses activités.

Pratiques de travail

- Les pratiques en matière d'emploi des Fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations en vigueur, y compris les lois anti-discrimination et anti-harcèlement, et ce dans tous les aspects de l'emploi. Sans limiter ce qui précède, les Fournisseurs ne doivent pas exercer de discriminations en vertu de l'ethnie, la couleur de peau, la croyance, la religion, la nationalité, le sexe, l'identité sexuelle, l'âge, le handicap, les attributs physiques, l'orientation sexuelle, la situation matrimoniale, le statut de citoyen, le statut de militaire ou de vétéran, l'affiliation politique, l'appartenance à un syndicat ou toute autre caractéristique protégée par la loi, lors de l'embauche ou d'autres pratiques en matière d'emploi.
- Les Fournisseurs ne doivent pas recourir au travail forcé (esclavage, en milieu carcéral, en servitude ou autre). Nos Fournisseurs ne doivent pas faire trafic de travailleurs ou autrement exploiter des travailleurs par le biais de menaces, par la force, la contrainte, l'enlèvement ou la fraude. Le travail doit être volontaire, et les travailleurs doivent être libres de quitter le travail et de résilier leur contrat d'embauche ou autre statut de travailleur avec un préavis raisonnable. Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois ou réglementations locales et nationales quant à l'âge minimal d'admission à l'emploi, et ne doivent pas faire travailler des enfants. Les tâches dangereuses ne doivent pas être effectuées par des personnes de moins de dix-huit (18) ans.
- Les Fournisseurs doivent payer au moins le salaire minimum légal et fournir tous les avantages sociaux prescrits par la loi du lieu où est effectué le travail. Les rémunérations et avantages sociaux doivent garantir un niveau de vie suffisant.
- Les Fournisseurs doivent respecter le nombre d'heures de travail maximum autorisé par la loi.
- Les Fournisseurs doivent autoriser les travailleurs à exercer leur liberté d'association, et les Fournisseurs doivent respecter les conditions des conventions collectives.

Propriété intellectuelle et physique

- Les Fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle et protéger les actifs informationnels de Coinstar et des autres tierces parties.
- Les Fournisseurs doivent utiliser des logiciels, technologies, matériels et contenus qui ont été acquis de manière légitime et uniquement de manière conforme à leurs licences et/ou conditions d'utilisation associées.

- Les produits physiques fournis à Coinstar doivent être fabriqués conformément à toutes les lois en vigueur en matière d'environnement, de santé et de sécurité, et respecter ces lois.

Pratiques commerciales

- Les Fournisseurs doivent protéger les informations propriétaires et confidentielles de Coinstar.
- Les cadeaux (objets de valeur offerts pour un usage personnel) échangés avec des employés de Coinstar doivent être traditionnels, raisonnables, légaux et valoir moins de 100 \$ par personne. Les Fournisseurs ne doivent jamais offrir de cadeaux ou de loisirs à une date proche d'une décision commerciale importante, comme l'attribution d'un contrat, ou dans le but d'influencer une décision commerciale.
- Les Fournisseurs ne doivent pas recourir à des pots-de-vin ou à d'autres pratiques de corruption commerciale. Coinstar s'engage à respecter les normes définies par loi américaine sur la corruption dans les transactions à l'étranger (FCPA) et d'autres lois anti-corruption.
- Les Fournisseurs doivent éviter les conflits d'intérêts avérés ou apparents. Les Fournisseurs ne doivent pas travailler directement avec un employé ou un membre de la famille d'un employé de Coinstar qui détient plus de 5 % d'intérêts chez le Fournisseur.
- Les Fournisseurs doivent conserver des registres financiers et documents commerciaux précis, tels que l'exigent les lois locales et les pratiques comptables acceptées. Les factures et les rapports doivent être émis sans falsification et en temps voulu. Les documents commerciaux doivent être conservés et mis au rebut de manière légale et éthique.
- Les Fournisseurs doivent (1) maintenir un processus interne afin de permettre aux employés de signaler de manière confidentielle et anonyme des allégations de maltraitance, discrimination, abus, violations de la loi, violations de ce Code ou autres violations éthiques, (2) organiser une enquête prompte et complète sur ces signalements et prendre des mesures correctives si cela est nécessaire et approprié, et coopérer avec Coinstar lors de ces enquêtes et fournir à Coinstar toutes les informations demandées, et (3) éviter toutes représailles à l'encontre d'un employé qui signale de bonne foi une possible infraction à une disposition de ce Code.
- Les Fournisseurs ne doivent pas utiliser le nom ou le logo de Coinstar, ni se présenter comme fournissant des biens ou services à Coinstar, sans l'approbation préalable de Coinstar.

Responsabilité environnementale

- Les Fournisseurs doivent disposer de programmes et politiques en matière d'environnement afin de respecter les lois environnementales.
- Nous encourageons nos Fournisseurs à s'efforcer sans cesse de :
 - Réduire leur empreinte carbone
 - Réduire les déchets lors de la fabrication et des activités
 - Améliorer l'efficacité énergétique
 - Favoriser le développement social et économique des communautés au sein desquelles ils opèrent

Sélection en aval et diversité des fournisseurs

- Les Fournisseurs doivent s'astreindre à un traitement éthique et équitable lors de toutes les activités liées à l'approvisionnement, y compris l'évaluation des offres, les négociations, les décisions d'attribution et l'administration de leurs propres activités d'achat et décisions quant au choix des fournisseurs.

- Les Fournisseurs doivent s'efforcer d'engager des fournisseurs compétitifs et divers.
- Les Fournisseurs ne doivent pas engager de sous-traitants sous contrat avec Coinstar sans l'approbation préalable de Coinstar.

Rapports d'inconduite

Les Fournisseurs et autres parties prenantes sont encouragés à signaler tout comportement ou toute activité qu'ils estiment de bonne foi enfreindre une loi ou ce Code. Les rapports peuvent être effectués par le biais du site de rapport EthicsPoint de Coinstar ou de la ligne téléphonique EthicsPoint pour les États-Unis et le Canada : 1 844 439-4680. Pour le Royaume-Uni, l'Irlande du Nord et la République d'Irlande, veuillez appeler sans frais le 0-800-89-0011 (suivi de 844-439-4680 quand vous y êtes invité.) EthicsPoint est un site Web et une ligne téléphonique dédiés, maintenus 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 par un prestataire tiers. Les rapports seront traités de manière aussi confidentielle que possible et peuvent être envoyés anonymement lorsque la loi l'autorise.